

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située au Centre culturel, le 29 avril 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile

Est/sont absents:
Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #6 - Steve Côté

Sont également présents monsieur Etienne Bergeron, directeur général, greffier adjoint et trésorier adjoint et madame Catherine Fiset, greffière et directrice générale adjointe.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de monsieur Yannick Ouellet, maire suppléant, qui déclare que le quorum est atteint.

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

15054 2 - Constatation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents que l'avis de convocation est conforme.

ADOPTÉE

15055 3 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Direction générale
 - 4.1 - Vente pour défaut de paiement de taxes
- 5 - Règlements
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du règlement no 901
- 6 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - Direction générale

15056 4.1 - Vente pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles a demandé, en vertu de la résolution no 14962, à la MRC des Basques de vendre, par enchère publique,

l'immeuble suivant, pour défaut de paiement de taxes, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) :

Matricule : 0332 84 6680 0 000 0000 Lot : 5 226 828, cadastre du Québec	312,31 \$ en intérêts 690,24 \$ en capital (année 2022) 1 422,49 \$ en capital (année 2023) 486,18 \$ en capital (2 versements 2024)
--	---

CONSIDÉRANT QUE le paiement complet a été effectué par le propriétaire avant la réalisation des délais légaux pour la vente de l'immeuble pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles retire l'immeuble mentionné ci-dessus de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes en juin 2024.

ADOPTÉE

5 - Règlements

15057

5.1 - Avis de motion et dépôt du règlement no 901

Monsieur Eric Belzile conseiller, par la présente :

- donne un avis de motion, qu'à une séance subséquente, il sera adopté le règlement no 901 décrétant un emprunt de 388 420 \$ pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau;
- dépose le projet dudit règlement.

ADOPTÉE

15058

6 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 19 h 33.

Yannick Ouellet, maire suppléant

Catherine Fiset, greffière